

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

OCTOBRE
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 6,4% provenant de :

- l'augmentation de 18% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (2.593 MDH contre 1.140 MDH) et de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+5,9%), conjuguée à la baisse de la taxe professionnelle (-2,6%), de la taxe de services communaux (-0,7%) et de la taxe d'habitation (-3,6%);
- la diminution de 1,8% des impôts indirects qui s'explique principalement par la baisse de 4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- l'accroissement de 16,1% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation des subventions (2.253 MDH contre 1.576 MDH), des fonds de concours (1.004 MDH contre 856 MDH) et des recettes domaniales (664 MDH contre 599 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 54,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 2% en raison de l'augmentation de 2,1% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 4,9% des autres dépenses de biens et services et à la baisse de 0,3% des dépenses de personnel et de la hausse de 1,7% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 7,4%, passant de 9,6 MMDH à fin octobre 2017 à 10,3 MMDH à fin octobre 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 13,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,1 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3,9 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 447 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 2,8 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 245 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin octobre 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 38,7 MMDH dont 29,5 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2017	Prévisions 2018	Octobre 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	30 642	30 086	32 592	108%	6,4%
1.1- Recettes fiscales :	25 414	24 296	26 521	109%	4,4%
<i>Impôts directs</i>	7 943	9 461	9 369	99%	18,0%
<i>Impôts indirects</i>	17 471	14 835	17 152	116%	-1,8%
1.2- Recettes non fiscales :	5 228	5 790	6 071	105%	16,1%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	599	737	664	90%	10,9%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	642	789	591	75%	-7,9%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 432	2 532	3 257	129%	33,9%
<i>Autres recettes</i>	1 555	1 732	1 559	90%	0,3%
2- DEPENSES ORDINAIRES	18 522	29 797	18 899	63%	2,0%
2.1- Biens et services :	17 542	28 677	17 902	62%	2,1%
<i>Personnel</i>	9 612	13 255	9 585	72%	-0,3%
<i>Autres biens et services</i>	7 930	15 422	8 317	54%	4,9%
2.2-Intérêts de la dette :	980	1 120	997	89%	1,7%
3- SOLDE ORDINAIRE	12 120	289	13 693		
4- INVESTISSEMENT²	9 567	35 170	10 278	29%	7,4%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	13	-36	10		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	232	-5 765	437		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	2 798	-40 682	3 862		
8- FINANCEMENT² :	-2 798	40 682	-3 862		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 665	861	2 312		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 107	-1 390	-1 262		
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 356	41 211	-4 912		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2017	Prévisions 2018	Octobre 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	25 414	24 296	26 521	109%	4,4%
IMPÔTS DIRECTS	7 943	9 461	9 369	99%	18,0%
<i>Taxe de services communaux³</i>	3 076	3 259	3 054	94%	-0,7%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 306	2 419	2 246	93%	-2,6%
<i>Taxe d'habitation³</i>	303	416	292	70%	-3,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 118	1 226	1 184	97%	5,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	601	1 069	1 433	134%	138,4%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	539	1 072	1 160	108%	115,2%
IMPÔTS INDIRECTS	17 471	14 835	17 152	116%	-1,8%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	15 239	12 317	14 624	119%	-4,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	200	340	494	145%	147,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	583	686	560	82%	-3,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	183	211	146	69%	-20,2%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	155	181	167	92%	7,7%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	157	175	169	97%	7,6%
<i>Taxe de séjour</i>	173	172	185	108%	6,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	199	196	222	113%	11,6%
<i>Autres impôts indirects</i>	582	557	585	105%	0,5%
RECETTES NON FISCALES	5 228	5 790	6 071	105%	16,1%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	599	737	664	90%	10,9%
<i>Redevance OTDP communal</i>	642	789	591	75%	-7,9%
<i>Fonds de concours</i>	856	494	1 004	203%	17,3%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	437	499	454	91%	3,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	235	283	316	112%	34,5%
<i>Subventions</i>	1 576	2 038	2 253	111%	43,0%
<i>Recettes diverses</i>	883	950	789	83%	-10,6%
TOTAL DES RECETTES	30 642	30 086	32 592	108%	6,4%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	6 483	3 951	22 158	32 592
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	463	284	5 285	6 032
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	403	188	2 897	3 488
<i>Produits des services</i>	0	0	746	746
<i>Produits des biens</i>	60	96	1 642	1 798
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	147	0	5 445	5 592
Taxe de services communaux	147	0	2 907	3 054
Taxe professionnelle	0	0	2 246	2 246
Taxe d'habitation	0	0	292	292
1.3- Ressources transférées :	5 873	3 667	11 428	20 968
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	206	3 489	10 929	14 624
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 593	0	0	2 593
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	494	0	0	494
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 580	178	499	3 257
2- DEPENSES ORDINAIRES	969	2 128	15 802	18 899
2.1- Biens et services :	794	2 074	15 034	17 902
<i>Personnel</i>	135	1 688	7 762	9 585
<i>Autres biens et services</i>	659	386	7 272	8 317
2.2-Intérêts de la dette	175	54	768	997
3- SOLDE ORDINAIRE	5 514	1 823	6 356	13 693
4- INVESTISSEMENT	3 986	2 559	3 733	10 278
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	8	10
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	33	-35	439	437
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 563	-771	3 070	3 862
8- FINANCEMENT :	-1 563	771	-3 070	-3 862
<i>Recettes d'emprunt</i>	432	837	1 043	2 312
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-174	-60	-1 028	-1 262
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 821	-6	-3 085	-4 912

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin octobre 2018 laisse apparaître une hausse de 6,4% des ressources et de 2% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 13,7 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 10,3 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 447 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,9 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 32,6 MMDH en augmentation de 6,4% par rapport à fin octobre 2017. Ceci s'explique par la hausse de 10,3% des recettes transférées et de 1,4% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la diminution de 1,6% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	19 011	17 330	20 968	10,3%
Gérées par l'Etat	5 685	6 094	5 592	-1,6%
Gérées par les collectivités	5 946	6 662	6 032	1,4%
TOTAL	30 642	30 086	32 592	6,4%

1.1-RECETTES FISCALES

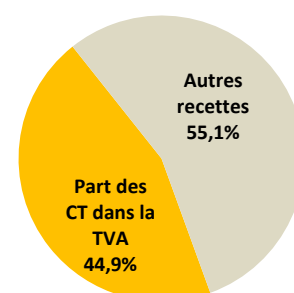
Les recettes fiscales ont atteint 26,5 MMDH, en augmentation de 4,4% par rapport à leur niveau à fin octobre 2017, suite à la hausse de 18% des impôts directs et à la baisse de 1,8% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 21 MMDH à fin octobre 2018 contre 19 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 10,3%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (2.593 MDH contre 1.140 MDH)⁴, des subventions (2.253 MDH contre 1.576 MDH) et des fonds de concours (1.004 MDH contre 856 MDH), conjuguée à la baisse de 4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (14,6 MMDH contre 15,2 MMDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 44,9% de leur part dans le produit de la TVA.

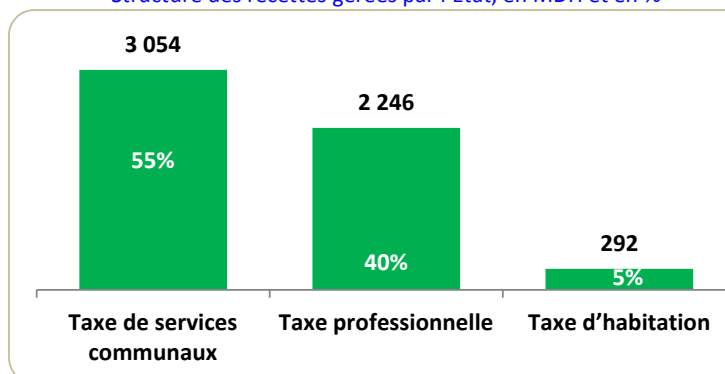
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin octobre 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.592 MDH contre 5.685 MDH un an auparavant, soit une diminution de 1,6%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-2,6%), de la taxe de services communaux (-0,7%) et de la taxe d'habitation (-3,6%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

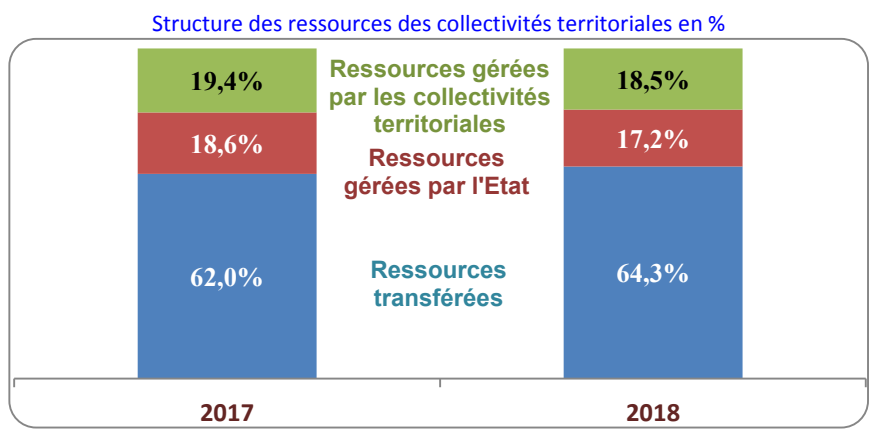


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6 MMDH à fin octobre 2018 contre 5,9 MMDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.184 MDH), les recettes domaniales (664 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (591 MDH), la taxe sur les opérations de construction (560 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (454 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin octobre 2017 et fin octobre 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6,1 MMDH, en augmentation de 16,1% par rapport à leur niveau à fin octobre 2017, en raison notamment de la hausse des subventions (2.253 MDH contre 1.576 MDH), des fonds de concours (1.004 MDH contre 856 MDH) et des recettes domaniales (664 MDH contre 599 MDH).

La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (2.206 MDH contre 1.523 MDH).

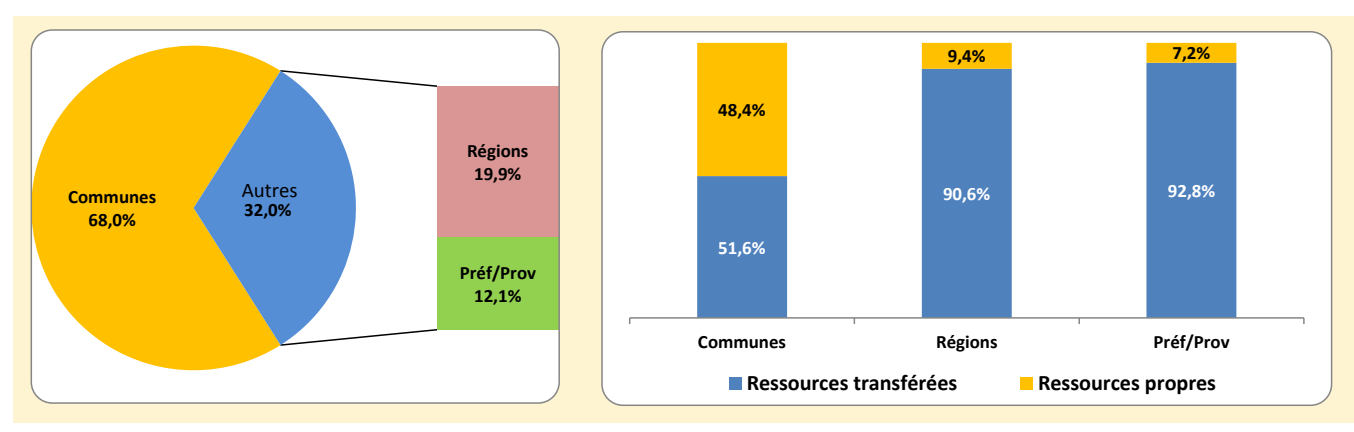
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (694 MDH contre 405 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de vente de terrains non bâtis (68 MDH contre 32 MDH), du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (181 MDH contre 169 MDH) et des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (362 MDH contre 355 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 22,2 MMDH et représentent 68% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant les dix premiers mois de 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 51,6% des recettes des communes contre 90,6% pour les régions et 92,8% pour les préfetures et provinces.



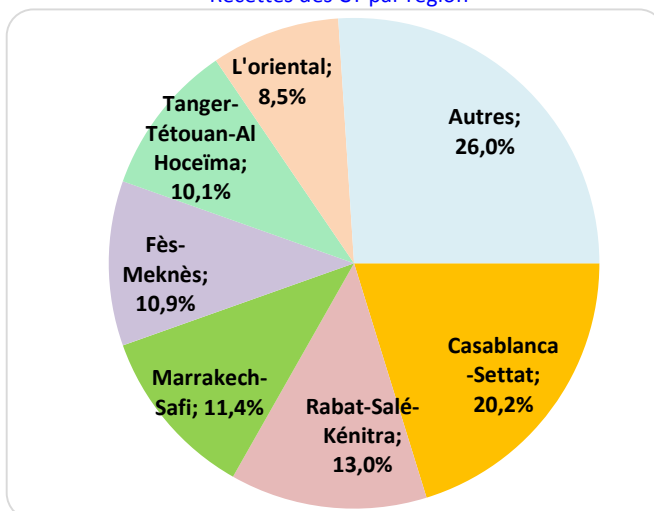
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6,6 MMDH) représentent 20,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 506	2 350	2 735	6 591
Rabat-Salé-Kénitra	857	1 028	2 349	4 234
Marrakech-Safi	748	510	2 442	3 700
Fès-Meknès	564	364	2 611	3 539
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	709	492	2 076	3 277
L'oriental	369	229	2 169	2 767
Souss-Massa	487	378	1 459	2 324
Béni Mellal-Khénifra	349	171	1 636	2 156
Drâa-Tafilalet	145	56	1 148	1 349
Laâyoune-Sakia El Hamra	151	0	1 108	1 259
Guelmim-Oued Noun	62	14	728	804
Dakhla-Oued Ed Dahab	85	0	507	592
TOTAL	6 032	5 592	20 968	32 592

2- DEPENSES

A fin octobre 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 30,4 MMDH, en hausse de 4,3% par rapport à leur niveau à fin octobre 2017. Elles se composent à hauteur de 62,1% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin octobre 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 18,9 MMDH, soit une augmentation de 2%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 2,1% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 4,9% des autres dépenses de biens et services et à la baisse de 0,3% des dépenses de personnel et de la hausse de 1,7% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	9 612	13 255	9 585	72%	-0,3%
Autres biens et services	7 930	15 422	8 317	54%	4,9%
Intérêts dette	980	1 120	997	89%	1,7%
TOTAL	18 522	29 797	18 899	63%	2,0%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin octobre 2018 ont atteint 9.585 MDH contre 9.612 MDH à fin octobre 2017, soit une baisse de 0,3%. Les salaires représentent 50,7% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 65,5% de leur part dans le produit de la TVA.

La baisse des dépenses de personnel est due à la diminution enregistrée au niveau des indemnités allouées aux présidents des collectivités territoriales et aux conseillers et ayants droit (303 MDH contre 483 MDH)

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 8.317 MDH à fin octobre 2018 contre 7.930 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 49,8% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 997 MDH à fin octobre 2018 contre 980 MDH un an auparavant, en hausse de 1,7%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 13,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,1 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

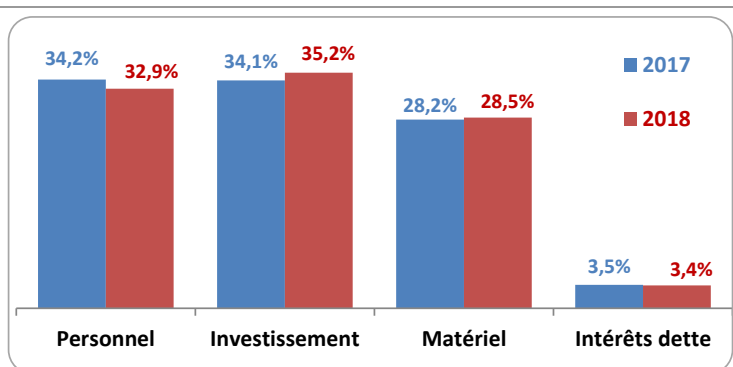
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 10,3 MMDH à fin octobre 2018 contre 9,6 MMDH à fin octobre 2017, soit une hausse de 7,4%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des projets intégrés (2.237 MDH contre 1.836 MDH), des programmes nationaux (4.274 MDH contre 3.898 MDH) et des subventions (398 MDH contre 147 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (1.977 MDH contre 2.176 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 176	10 671	1 977	19%	-9,1%
Projets intégrés ⁶	1 836	6 145	2 237	36%	21,8%
Acquisitions immobilières	599	6 545	657	10%	9,7%
Acquisitions mobilières ⁷	911	2 248	735	33%	-19,3%
Programmes nationaux ⁸	3 898	7 473	4 274	57%	9,6%
Subventions	147	2 088	398	19%	170,7%
TOTAL	9 567	35 170	10 278	29%	7,4%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin octobre 2017 et fin octobre 2018 fait ressortir la baisse des parts des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse des parts des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

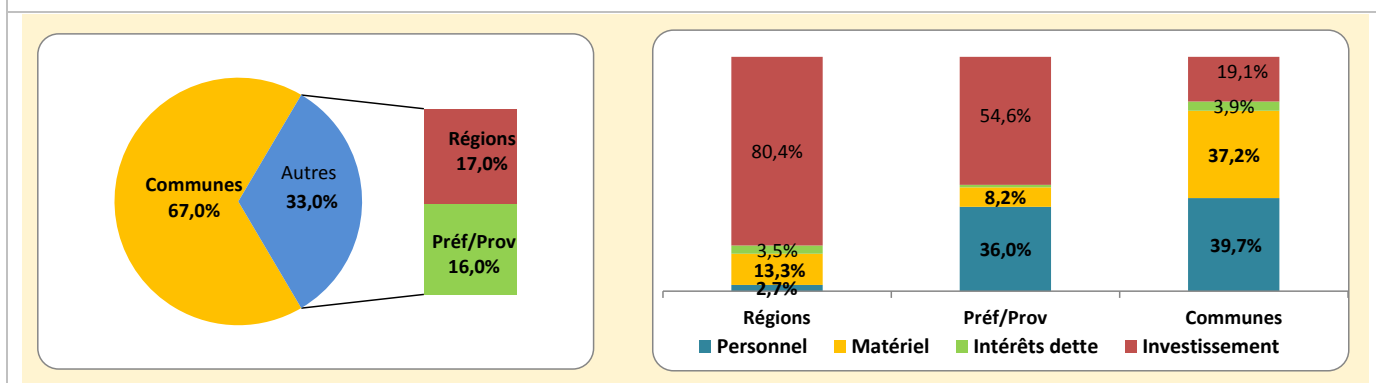
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 19,5 MMDH, les dépenses totales des communes représentent 67% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin octobre 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin octobre 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (39,7%) et des préfectures et provinces (36%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 80,4% de dépenses d'investissement, 13,3% de dépenses de matériel, 3,5% des charges en intérêts de la dette et 2,7% des dépenses de personnel.

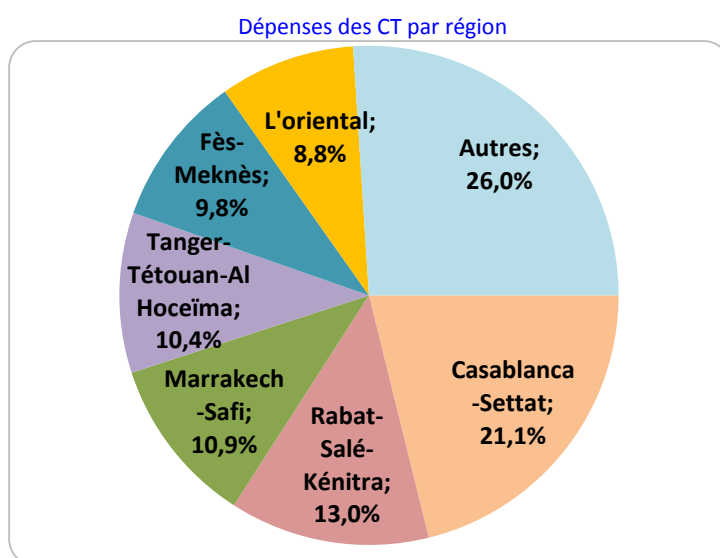


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (6.170 MDH) représentent 21,1% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 950	1 705	268	2 247	6 170
Rabat-Salé-Kénitra	1 306	1 278	109	1 087	3 780
Marrakech-Safi	1 002	1 055	82	1 036	3 175
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	867	885	80	1 197	3 029
Fès-Meknès	1 172	835	127	738	2 872
L'oriental	925	562	67	1 006	2 560
Souss-Massa	649	478	101	927	2 155
Béni Mellal-Khénifra	654	473	51	664	1 842
Laâyoune-Sakia El Hamra	364	383	36	455	1 238
Drâa-Tafilalet	396	219	42	411	1 068
Guelmim-Oued Noun	211	358	18	396	983
Dakhla-Oued Ed Dahab	89	86	16	114	305
TOTAL	9 585	8 317	997	10 278	29 177

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin octobre 2018 des soldes positifs de 10 MDH et de 437 MDH respectivement contre un solde positif de 13 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 232 MDH pour les comptes spéciaux à fin octobre 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,9 MMDH à fin octobre 2018 contre un excédent global de 2,8 MMDH enregistré un an auparavant.

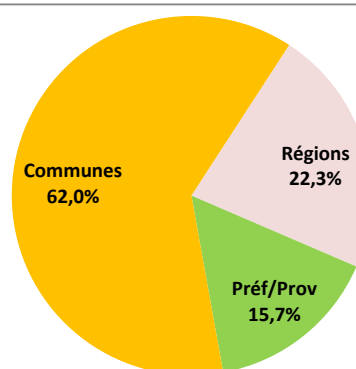
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.312 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.262 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4,9 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin octobre 2018 se sont élevés à 38,7 MMDH, dont 29,5 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 62% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin octobre 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.